

Réforme de l'Administration Publique

France

ACTEUR :

Ministère des Affaires étrangères et européennes

DÉPARTEMENT :

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats/Direction de l'économie globale et des stratégies du développement/Mission de la gouvernance démocratique

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE explicitant la politique de coopération en matière de réforme de l'administration publique :

- La stratégie gouvernance de la coopération française (MAEE 2006)
- La gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud (MAEE-AFD 2008)
- Les orientations de la coopération française en appui à la gouvernance urbaine (MAEE 2009)
- La charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale (Commission européenne 2008)
- Le consensus européen pour le développement (Commission européenne 2006)

URL :

Site Internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

MOYENS D'ACTION :

- Crédits centraux (du Département) : projet FSP mobilisateur
- Crédits déconcentrés (des postes diplomatiques) : projet FSP, assistance technique
- Subventions à des organismes

ZONES GÉOGRAPHIQUES d'intervention :

Toutes les zones géographiques

MONTANT ALLOUÉ à la réforme de l'administration publique :

DÉFINITIONS de la réforme de l'administration publique :

La Stratégie française de gouvernance démocratique affirme qu'un État fondé « sur une administration efficace, intègre, transparente et proche des citoyens » est indispensable au développement humain durable. Le Département soutient les administrations des pays partenaires à travers :

► Un appui aux processus de réorganisation de l'administration publique

Soutien à la réorganisation et au renforcement des administrations centrales autour de leurs fonctions stratégiques. Appui aux processus de déconcentration afin que les ministères puissent exercer leur tutelle, mais surtout leur rôle d'appui conseil et de partenaire, auprès des collectivités décentralisées. L'État est en effet garant du maintien de la cohésion territoriale, en particulier au travers des politiques d'aménagement du territoire.

► Un soutien à la modernisation de la fonction publique, condition d'un fonctionnement durable des administrations renouvelées.

AXES D'INTERVENTION pour la réforme de l'administration publique :

- définition et la mise en œuvre de stratégies nationales de formation (soutien à la création d'écoles d'administration et le développement d'outils de formation) ;
- rénovation des statuts de la fonction publique et élaboration d'outils pour la gestion des ressources humaines,
- gestion axée sur les résultats, gestion des carrières
- travail de coordination gouvernementale,
- gestion déléguée,

Réforme de l'Administration Publique

► amélioration des relations entre les administrations et les usagers (nouvelles technologies de l'information et de la communication, telle que l'administration électronique).

MODALITÉS D'INTERVENTION pour la réforme de l'administration publique :

L'expertise de la France se déploie en partenariat avec des instituts de formation français et européens de haut niveau en coopération avec la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) et la Direction Générale de la Modernisation de l'État (DGME).

Partenaires principaux :

- ENA
- IRA
- Conseil d'Etat
- Secrétariat général du Gouvernement
- FCI

APPROCHE

Vocabulaire utilisé et approche de la gouvernance :

- Gouvernance démocratique
- Appui aux processus locaux
- Emergence des acteurs locaux
- Renforcement des capacités
- Relation avec les usagers
- Processus d'élaboration de la décision

MOTS CLES :

- Stratégie
- Processus démocratique
- Partenariat
- Coopération
- Appropriation
- Société civile
- Gouvernance
- Espace de dialogue